

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2894

29 novembre 2012

SOMMAIRE

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.	138893	Teslux Holding S.A.	138867
Abbot-Turbo Holdings S.à r.l.	138893	Teslux Holding S.A.	138866
A-Falcon Investment S.à r.l.	138898	Teslux Holding S.A.	138878
Agence d'Assurances Weiss Sàrl	138911	Teslux Holding S.A.	138878
A.G.S. Lux S.A.	138898	Textilcord Steinfort S.A.	138867
Alpha Industrial Holding S.à r.l.	138888	Thalis s. à r.l.	138879
Amazon Payments Europe S.C.A.	138892	The Intertrade & Contracting Co S.A. Holding	138879
Amundi Funds	138898	Thomas Cook Belgium	138879
Antarctic B.V.	138892	Toras S.A.	138888
Bentley Holdings S.A.	138912	Toras S.A.	138880
Best&Gut, S.à r.l.	138866	TPG Linger S.à r.l.	138867
Castle Holding S.A.	138903	Tracom Lux S.A.	138898
Century Investments S.A.	138899	Tracom Lux S.A.	138899
Cetus Investments S.à r.l.	138899	Tracom Lux S.A.	138899
Challenge S.à r.l.	138900	TRE International S.A.	138889
Chardonbleu S.A. S.P.F.	138902	TSHC S.à r.l.	138873
Chardonbleu S.A. S.P.F.	138902	Tulcan S.A.	138869
Chelsey Investissement S.A.	138903	Valfonds S.A.	138888
Chricat Investments	138903	Variopartner SICAV	138873
Chricat Investments	138903	Vaunage Invest S.A.	138878
Codiprolux S.A.	138900	Verdoso Industries S.à r.l.	138892
Colorblind S.A.	138902	Vespa A S.C.A.	138889
Echafaudage Borsi Sàrl	138903	Vested S.A.	138898
International Chemical Investors VII S.A.	138874	Vested S.A.	138899
John Deere Holding Canada S.à r.l.	138912	Vested S.A.	138899
Kirchberg Trading S.à r.l.	138904	Villiers Finance S.A.	138888
Remich Holding III, S.à r.l.	138867	Vokovice BCP Holding SA	138880
TDV Sàrl	138866	Volga 2010 S.A.	138878
Teslux Holding S.A.	138866	Wincanton Trans European (Luxembourg) S.à r.l.	138911
Teslux Holding S.A.	138878	XL (Specialty), S.à r.l.	138911
Teslux Holding S.A.	138867	YooWWI Advisors Sàrl	138879

Teslux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 90.579.

Les comptes annuels au 30 avril 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142634/10.

(120187558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

TDV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 76.754.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012142628/11.

(120187592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Teslux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 90.579.

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142630/10.

(120187554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Best&Gut, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 55, rue de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 147.110.

Cession de parts

Il résulte d'une convention de cession de parts sous seing privé conclue le 16 octobre 2012, que Monsieur Aziz KESKIN, né le 1^{er} janvier 1953 à Ordekli (Turquie), demeurant à D-10999 Berlin, Paul Lincke Ufer, 26

- a cédé 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de la société Best&Gut, S.à r.l. à Madame Hilal AKKAYA, née le 28 octobre 1964 à Erzincan (Turquie) et demeurant GB-LONDRES E4 8ET, 42, New Road

- a cédé 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de la société Best&Gut, S.à r.l. à Monsieur Hasan Huseyin AKKAYA, né le 13 avril 1963 à Kayseri (Turquie) et demeurant GB-LONDRES E4 8ET, 42, New Road.

A la suite de ces cessions, les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont réparties comme suit:

- Monsieur Hayrullah AKKAYA	125 parts
- Monsieur Aziz KESKIN	125 parts
- Madame Hilal AKKAYA	125 parts
- Monsieur Hasan Huseyin AKKAYA	125 parts
Total	500 parts

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012144295/23.

(120189820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Teslux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 90.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142635/10.

(120187564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Teslux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 90.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142636/10.

(120188183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Textilcord Steinfort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8452 Steinfort, rue de Schwarzenhof.
R.C.S. Luxembourg B 7.113.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012142637/10.

(120187488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

**Remich Holding III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TPG Linger S.à r.l.).**

Capital social: GBP 10.121,25.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 171.444.

In the year two thousand and twelve on the eighteenth day of the month of October.
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

TPG LundyCo, L.P., a Cayman exempted limited partnership with its registered office at the offices of Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and being registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number 66444, acting through its general partner TPG Opportunities II Advisors, Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware which has its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, and being registered under file number 5061227, represented by Me Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 17 October 2012 which shall be registered together with the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") and holding all the shares in "TPG Linger S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 171.444 incorporated on 6 September 2012 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, and having been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2378, of 25 September 2012. The articles of association of the Company have not yet been amended.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

- Change of name of the Company into "Remich Holding III, S.à r.l." and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Remich Holding III, S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

- Change of the currency of the Company's issued share capital from Euro to Pound Sterling at the exchange rate Euro / Pound Sterling as of 1 Euro for 0.80970 Pound Sterling, while changing the nominal value of the shares to one Pound Sterling pence (£ 0.01) and consequential conversion of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to ten thousand, one hundred, twenty-one Pound Sterling and twentyfive Pound Sterling pence (£ 10,121.25) represented by one million, twelve thousand, one hundred and twenty-five (1,012,125) shares with a nominal value of one Pound Sterling pence (£ 0.01); consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company as follows;

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at ten thousand, one hundred twenty-one Pound Sterling and twenty-five Pound Sterling pence (£10,121.25) divided into one million, twelve thousand, one hundred and twenty-five (1,012,125) shares with a par value of one Pound Sterling pence (£ 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

After the foregoing was approved, the following resolutions were passed:

Resolutions

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company into "Remich Holding III, S.à r.l." and to consequential amend article 1 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

The Sole Shareholder further resolved to change the currency of the Company's issued share capital from Euro to Pound Sterling at the exchange rate Euro / Pound Sterling 1:0.80970, while changing the nominal value of the shares to one Pound Sterling pence (£ 0.01) and to convert the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to ten thousand one hundred twenty-one Pound Sterling and twenty-five Pound Sterling pence (£ 10,121.25) represented by one million, twelve thousand, one hundred and twenty-five (1,012,125) shares with a nominal value of one Pound Sterling pence (£ 0.01) each and to consequently amend article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

En l'année deux mille douze, le dix-huitième jour du mois d'octobre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

A comparu

TPG LundyCo, L.P., un exempted limited partnership des Iles Cayman, ayant son siège social dans les bureaux de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, et étant enregistré auprès du Cayman Islands Register of Commerce sous le numéro 66444, agissant par l'intermédiaire de son general partner TPG Opportunities II Advisors, Inc., une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware ayant son siège social 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 et étant enregistré sous le numéro 5061227,

représenté par Me Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 17 octobre 2012, laquelle sera enregistrée ensemble avec le présent acte,

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de et détenant toutes les parts sociales dans "TPG Linger S.à r.l." (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, étant enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.444 et ayant été constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg le 6 septembre 2012 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2378, du 25 septembre 2012. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

La partie comparante déclare et prie le notaire d'acter que:

(A) L'Associé Unique détient toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises à ce jour par la Société de sorte que les décisions ci-après peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour

- Changement de la dénomination de la Société en "Remich Holding III, S.à r.l." et modification conséquente de l'article 1 des statuts de la Société afin de prendre la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Remich Holding III, S.à r.l.» (la «Société»).

La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

- Changement de la devise dans laquelle est exprimé le capital social de la Société de Euro en Livre Sterling au taux d'échange Euro/Livres Sterling de 1 Euro pour 0,80970 Livres Sterling, tout en modifiant la valeur nominale des parts sociales dans un pence de Livre Sterling (£ 0,01) et conversion en conséquence du capital social actuel s'élevant à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) en dix mille cent vingt et un Livres Sterling et vingt-cinq pences de Livre Sterling (£ 10.121,25) représenté par un million douze mille cent vingt-cinq (1.012.125) part sociales d'une valeur nominale d'un pence de Livre Sterling (£ 0,01) chacune; modification conséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de prendre la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à dix mille cent vingt et un Livres Sterling et vingt-cinq pences de Livre Sterling (£ 10.121,25) divisé en un million douze mille cent vingt-cinq (1.012.125) parts sociales d'une valeur nominale d'un pence de Livre Sterling (£ 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Après que ce qui précède eût été approuvé, les résolutions suivantes furent prises:

Résolutions

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination de la Société en "Remich Holding III, S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1 des Statuts de la Société tel que reflété dans l'ordre du jour.

L'Associé Unique a par ailleurs décidé de changer la devise de la Société dans laquelle est exprimé le capital social de la Société de Euro en Livres Sterling au taux d'échange Euro/Livres Sterling 1:0,80970, en modifiant la valeur nominale des parts sociales en un pence Livre Sterling (GBP 0,01) et de convertir le capital social actuel s'élevant à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) en dix mille cent vingt et un Livres Sterling et vingt-cinq pences de Livre Sterling (£ 10.121,25) représenté par un million douze mille cent vingt-cinq (1.012.125) part sociales d'une valeur nominale de un pence de Livre Sterling (GBP 0,01) chacune et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts tel que reflété dans l'ordre du jour.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. KAUFFMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2012. Relation: LAC/2012/50242. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142644/127.

(120188044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Tulcan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.370.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COMPAGNIE FINANCIERE ST. EXUPERY S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 74.133,

ici représentée par Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de TULCAN S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à CINQ CENT SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 560.000,-) divisé en CINQ MILLE SIX CENTS (5.600) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société seront créées en certificats représentatifs de DEUX CENT QUATRE-VINGT (280) actions.

Art. 4. Sous réserve des dispositions légales applicables aux sociétés commerciales, les actionnaires se consentent réciproquement un droit de préemption sur les actions qu'ils détiennent dans le capital de la société. Ces droits de préemption devront être exercés selon les modalités suivantes. L'actionnaire, qui désire céder ou apporter en société les actions faisant l'objet du droit de préemption, notifiera sa décision par lettre recommandée aux autres actionnaires de la société en précisant le nombre d'actions qu'il désire céder ou apporter, le prix et les conditions de l'offre et le nom du cessionnaire choisi. La copie de l'offre du tiers sera annexée à la notification. Cette notification vaudra offre de vente.

Les actionnaires disposeront d'un délai de quinze jours pour notifier par lettre recommandée à l'actionnaire qui désire céder ses actions leur décision de se porter acquéreurs de la totalité des actions proposées. En cas de pluralité d'actionnaires qui désirent se porter acquéreurs, la répartition des actions se fera au prorata de leurs participations respectives dans le capital de la Société avant l'exercice du droit de préemption.

Si les actionnaires qui se portent acquéreurs acceptent le prix proposé par l'actionnaire qui désire céder ses actions, la vente sera conclue à ce prix à la réception par cet actionnaire de la notification visée au paragraphe précédent.

A l'issue du dernier délai prévu par les paragraphes qui précèdent, l'actionnaire qui désire céder ses actions devra, dans un délai d'un mois, présenter aux actionnaires réunis en assemblée générale un candidat acquéreur pour les actions qui n'ont pas été préemptées, à un prix et à des conditions au moins égales au prix et aux conditions notifiés. A défaut, la procédure prévue au présent article devra être recommencée.

Les actionnaires disposeront d'un délai d'un mois pour accepter ou refuser le candidat acquéreur en qualité d'actionnaire. Cette décision devra être prise selon les modalités de quorum et de majorité prévus à l'article 11 des présents statuts. En cas de refus du candidat acquéreur, les actionnaires devront désigner un autre acquéreur, actionnaire ou non, à un prix et à des conditions au moins égales au prix et aux conditions notifiés.

Les actions seront livrées au plus tard un mois après la conclusion de la vente par application des paragraphes qui précèdent, le prix étant payable comptant à la réception des actions.

Par dérogation au point précédent, la cession d'actions reste libre entre actionnaires existants.

Les actions ne pourront pas être mises en gage.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts (article 11) est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième jeudi du mois de juin à 13.45 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Seront de la compétence exclusive de l'assemblée générale des actionnaires:

- La prise de participation sous quelque forme que ce soit dans toute société ou groupement et la vente de toute participation quelle qu'en soit la forme;
- L'octroi de sûretés sur les actifs ou sur les titres des Sociétés;
- Le prêt, l'autorisation de crédit, l'emprunt ou le cautionnement sous quelque forme que ce soit;
- L'acquisition ou la vente de fonds de commerce, partie de fonds de commerce, droits sociaux, en ce compris tout titre de filiales (autres que d'éventuels titres de placement);
- L'acquisition, la cession ou la transmission en jouissance de tout ou partie d'actifs, à l'exception des opérations résultant de la gestion courante de la société;
- Toute opération de fusion, scission, apport partiel d'actif ou location gérance,

Les décisions à une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité qualifiée représentant 86% des actionnaires, à l'exception des décisions pour lesquelles la loi prévoit l'unanimité des actionnaires.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

COMPAGNIE FINANCIERE ST. EXUPERY	5.600 actions
Total:	5.600 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de CINQ CENT SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 560.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.300,.

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à 5 (cinq) et celui des commissaires à 1 (un).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

1.- Monsieur Claudio GIRARDI, entrepreneur, demeurant professionnellement à I-20143 Milan Via Ettore Ponti n.49.

2.- Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

3.- Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

4.- Madame Patricia OSIEKA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

5.- Madame Sonia DELFINI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Madame Luisella MORESCHI, prénommée est nommée à la fonction de Président du Conseil d'Administration

Troisième résolution

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY GROUP S.A., en abrégé L.M.C. GROUP S.A. ayant son siège social au 8, boulevard Royal L2449 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante pré mentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2012. Relation: LAC/2012/50239. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142650/180.

(120187753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

TSHC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.810.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la Société en date du 12 avril 2010

En date du 12 avril 2010, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2345 Luxembourg au:

- 7A, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 08 mars 2010.

Le siège social de l'associé unique, Infor ISA Holdings, et les adresses professionnelles des gérants Jochen Berthold KASPER et Ilja GIANI, sont transférés également au:

- 7A, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 08 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

TSHC S.à r.l.

Référence de publication: 2012142649/18.

(120187609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Variopartner SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.256.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 16 Octobre 2012

Septième résolution

L'assemblée générale réélit M. Dominic GAILLARD, M. Philippe HOSS et Mr. Bernhard SCHNEIDER en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de la société au 30 juin 2013.

L'assemblée générale réélit Ernst & Young S.A., Luxembourg, en tant que Réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2013.

Pour Variopartner SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012142656/18.

(120187632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

International Chemical Investors VII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 172.526.

—
STATUTEN

Im Jahr zweitausendzweölf, am achtundzwanzigsten September.

Vor Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Europäische Aktiengesellschaft ("Societas Europaea") unter dem Namen von INTERNATIONAL CHEMICAL INVESTORS S.E., mit Sitz in L-1750 Luxembourg, 62, Avenue Victor Hugo, eingetragen im R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B 105.416,

hier vertreten durch den Delegierten des Verwaltungsrats mit Einzelzeichnungsrecht, Herrn Robert LANGMANTEL, Geschäftsführer, beruflich wohnhaft in Luxembourg.

Welcher Komparent den amtierenden Notar dazu angehalten hat die Gründungsurkunde einer anonymen Gesellschaft zu beurkunden, welche der Komparent gründete, und von welcher er die Satzung wie folgt bestimmt:

Art. 1. Es ist durch den Komparenten, und unter all jenen welche in der Folge Eigentümer der hiernach ausgegebenen Aktien werden, eine luxemburgische anonyme Gesellschaft gegründet, unter dem Namen „INTERNATIONAL CHEMICAL INVESTORS VII S.A.“.

Art. 2. Die Gesellschaft besteht auf unbestimmte Zeit. Sie kann aufgelöst werden durch eine Entscheidung der Generalversammlung der Aktionäre welche mit der Mehrheit abstimmt wie für Satzungsänderungen erforderlich.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Er kann durch einfache Entscheidung der Verwaltungsrats an jeden anderen Ort innerhalb derselben Gemeinde verlegt werden, sowie durch Entscheidung einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre wie in Angelegenheiten einer Satzungsänderung abstimmend, in jede andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Der Sitz kann ins Ausland verlegt werden, durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrats, wenn außergewöhnliche Umstände militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur der normalen Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz im Wege stehen, oder imminent sind, und dies bis zur Beendigung solcher Umstände.

Unbeschadet einer solchen Verlegung ins Ausland, welche immer nur temporärer Natur sein kann, bleibt die Nationalität der Gesellschaft immer luxemburgisch.

Unter jeglichen Umständen kann die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft ins Ausland, sowie die Annahme einer ausländischen Nationalität durch die Gesellschaft, immer nur durch den einstimmigen Beschluss aller Gesellschafter sowie aller Anleiheheigner erfolgen, welche zum diesem Zwecke in einer außerordentlichen Generalversammlung versammelt sein müssen.

Die Gesellschaft kann ihre Umwandlung von einer anonymen in eine europäische Gesellschaft (S.E.) luxemburgischen Rechts beschließen.

Die Gesellschaft mag per Beschluss des Verwaltungsrats sowohl im Großherzogtum Luxemburg, wie auch im Ausland, Tochtergesellschaften, Zweitsitze, Zweigstellen, Agenturen und Büros eröffnen.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwelche Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt 31.000,-EUR (einunddreißigtausend Euro) unterteilt in 31.000 (einunddreißigtausend Aktien) mit einem Nennwert von jeweils 1,- EUR (einem Euro), alle voll und ganz gezeichnet.

Die Aktien können werden als Namensaktien oder Inhaberaktien ausgestellt, je nach Wahl der Aktionäre.

Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft können durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden, sofern die Generalversammlung, wie unter den Bedingungen für eine Satzungsänderung vorgeschrieben, abgehalten wird.

Die Gesellschaft kann, im Rahmen der gesetzlichen Bedingungen und Anforderungen, ihre eigenen Aktien erwerben.

Die Gesellschaft kann mit einem einzigen Aktionär bestehen.

Art. 6. Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern verwaltet. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden für eine Dauer von nicht mehr als sechs Jahren gewählt. Sie sind wiederwählbar. Der Verwaltungsrat ernennt unter seinen Mitgliedern einen Präsidenten und eventuell einen Vizepräsidenten.

Wenn durch Abtritt, Sterbefall, oder aus einem anderen Grund, ein Posten eines Verwaltungsratsmitglieds frei wird, können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder diesen provisorisch durch eine andere Person ersetzen. In diesem Fall muss die Generalversammlung, bei ihrer nächsten Sitzung, die endgültige Wahl vornehmen.

Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, und dieser Umstand rechtsverbindlich festgestellt ist, können die Funktionen des Verwaltungsrates durch eine einzige Person ausgeführt werden, welche Person nicht unbedingt der einzige Aktionär sein muss.

Wenn eine juristische Person zum Verwaltungsrat bestimmt wird ist dieselbe verpflichtet einen permanenten Vertreter zu bestimmen, welcher die Aufgabe hat diese Mission auszuführen und dies im Namen und für Rechnung derjenigen juristischen Person.

Dieser Vertreter unterliegt denselben Bedingungen und hat dieselbe rechtliche Verantwortung als würde er die Mission in seinem eigenen Namen und auf eigene Rechnung ausführen, unbeschadet der gesamtschuldnerischen Schadensersatzpflicht der juristischen Person welche er vertritt. Dieselbe kann ihren Vertreter nur dann abberufen wenn sie gleichzeitig dessen Nachfolger bestimmt.

Die Ernennung und die Beendigung der Funktionen des Vertreters unterliegen denselben Bestimmungen bezüglich der Veröffentlichung als würde er die Mission in seinem eigenen Namen und für seine eigene Rechnung ausführen.

Die Verwaltungsratsmitglieder, sowie jegliche Personen welche den Sitzungen dieses Organs beiwohnen, haben die Verpflichtung nichts nach außen bekannt zu geben, dies auch nicht nach Beendigung ihrer Tätigkeiten, was jegliche Informationen anbetrifft über welche sie bezüglich der Gesellschaft verfügen, und deren Veröffentlichung der Gesellschaft Schaden zufügen könnte, mit Ausnahme der Fälle wo eine Veröffentlichung verlangt oder erlaubt ist, sei es entweder durch gesetzliche oder reglementarische Bestimmungen, oder im Interesse der Allgemeinheit

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Vollmachten um die Geschäfte der Gesellschaft zu tätigen, sowie jegliche Transaktionen durchzuführen welchen den gesellschaftlichen Zwecken dienen oder denselben nützlich sein können, unter Ausnahme derjenigen welche laut Gesetz oder laut diesen Satzungen der Generalversammlung vorbehalten sind. Er kann zum Zwecke einer Arbitrage Kompromisse zeichnen, gütliche Einigungen per Transaktion eingehen, sowie auch jegliche Verzichte oder Aufhebungen von Sicherheiten, gegen Zahlung oder ohne Zahlung, verfügen.

Der Verwaltungsrat kann die Tagesgeschäfte der Gesellschaft ganz oder auch teilweise, sowie auch die Vertretung der Gesellschaft was diese Verwaltung anbetrifft, an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Vertreter, welche alle nicht Aktionär sein müssen, delegieren.

Die Gesellschaft wird rechtsverbindlich vertreten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift des alleinigen Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die Einzelunterschrift einer hierfür durch den Verwaltungsrat bestimmten Person.

Jedes Verwaltungsratsmitglied hat das Recht jede Informationen zu erhalten, welche an den Verwaltungsrat herangebracht werden.

Die Abgabe der Vertretung für tagesgeschäftliche Dinge an ein Mitglied des Verwaltungsrates oder die Vergabe von speziellen Vertretungsbefugnissen an ein solches Mitglied, verpflichtet den Verwaltungsrat jährlich darüber der ordentlichen Generalversammlung Rechenschaft, sowie über jegliche Entlohnungen, Bezüge, und Vorteile, wie auch immer geartet, die dadurch an den Vertreter oder diese Verwaltungsratsmitglieder geleistet wurden, zu geben.

Art. 8. Die gerichtlichen Anträge, sowohl wenn die Gesellschaft klagt oder beklagt wird, werden immer im Namen der Gesellschaft alleine, vertreten durch ihren Verwaltungsrat, ausgeführt.

Art. 9. Der Verwaltungsrat versammelt sich so oft wie die Interessen der Gesellschaft dies verlangen. Die Versammlungen werden durch den Präsidenten, und in dessen Abwesenheit, vom Vizepräsidenten oder durch zwei Verwaltungsratsmitglieder einberufen.

Der Verwaltungsrat kann gültig abstimmen, wenn eine Mehrheit dessen Mitglieder anwesend oder vertreten sind.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich bei Sitzungen vertreten lassen, dies durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied. Ein Verwaltungsratsmitglied kann immer nur einen seiner Kollegen gleichzeitig vertreten.

Die Entscheidungen des Verwaltungsrates werden durch einfache Mehrheit gefällt. Im Falle eines Patts hat der Präsident nicht die entscheidende Stimme.

Im Falle von Dringlichkeit können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimmen schriftlich und durch jegliche Telekommunikationstechniken abgeben.

Der Verwaltungsrat kann mit Hilfe einer Videokonferenz abstimmen. Die Abstimmung wird vom Gesellschaftssitz aus geschaltet. Das Protokoll der Abstimmung anlässlich einer Videokonferenz, wird am Sitz der Gesellschaft durch den Sekretär des Verwaltungsrates erstellt.

Er wird den Verwaltungsratsmitgliedern innerhalb von fünfzehn Tagen ab dem Zeitpunkt der Sitzung zugestellt. Jedes Mitglied kann dem Sekretär schriftlich seine Zustimmung oder seine Einwände mitteilen.

Wenn im Laufe einer Videokonferenz eine substantielle Uneinigkeit zwischen den Teilnehmern entsteht, kann jedes Verwaltungsratsmitglied die Vertagung jenes Punktes der Tagesordnung, welcher Anlass zur Uneinigkeit gibt, auf eine kommende Sitzung des Verwaltungsrates vertagen lassen, welche dann innerhalb von 30 (dreißig) Tagen abgehalten werden muss, und anlässlich derselben die Mitglieder physisch zugegen oder vertreten sein müssen. Der erste Absatz dieses Artikels findet dann Anwendung.

Sofern keine abweichende und striktere Bestimmung des internen Reglements Anwendung findet, sind diejenigen Verwaltungsratsmitglieder welche an einer Videokonferenz teilnehmen als präsent zu werten, zum Zwecke der Ausrechnung des Quorums sowie der erforderlichen Mehrheit der Teilnahme, sofern die Identität des Teilnehmers an der Videokonferenz oder durch ein anderes Telekommunikationsmittel festgestellt werden kann. Diese technischen Mittel zur Identifikation müssen eine effektive und kontinuierliche Teilnahme an der Sitzung, deren Abstimmungen kontinuierlich übertragen werden, gewährleisten.

Jede Sitzung welche durch technische Übertragung auf Distanz abgehalten wird, gilt als auf dem Gesellschaftssitz abgehalten.

Die Gesellschaft kann sich ein internes Reglement geben, welches für alle Verwaltungsratsmitglieder bindend ist, und welches die zusätzlichen Anforderungen für das Abhalten von Sitzungen auf Distanz gilt.

Der Verwaltungsrat kann jegliche Beschlüsse durch Rundschreiben fassen. Die Vorschläge für die Beschlussfassungen werden den Mitgliedern des Verwaltungsrates in dem Falle schriftlich mitgeteilt, und diese geben ihre Entscheidung dann per Rückschreiben und schriftlich bekannt. Die Entscheidungen gelten als getroffen wenn eine Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme dafür abgibt.

Über die Beschlussfassungen des Verwaltungsrates werden Protokolle errichtet. Auszüge aus den Protokollen werden mit der Unterschrift vom Präsidenten, oder in dessen Abwesenheit, mit den Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern gefasst.

Art. 10. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren unabhängigen Wirtschaftsprüfern anvertraut: ihre Amtszeit beträgt ein Jahr, beginnt am Tag ihrer Wahl und endet mit der ersten darauffolgenden ordentlichen Generalversammlung. Sie können wiedergewählt werden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

Jedes Jahr, am einunddreißigsten Dezember, werden die Bücher, Register und Konten der Gesellschaft abgeschlossen. Der Verwaltungsrat erstellt eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung, sowie die Anlagen zu den Jahreskonten.

Art. 12. Der Verwaltungsrat hat das Recht eine Generalversammlung einzuberufen sofern er dies als opportun ansieht. Er ist dazu verpflichtet eine solche innerhalb eines Monats einzuberufen, sofern Aktionäre welche mindestens zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellen ihn dazu schriftlich auffordern, und gleichzeitig die gewünschte Tagesordnung darlegen.

Die Einberufung jeglicher Generalversammlungen beinhaltet die Tagesordnung.

Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um jegliche Geschäfte zu tätigen oder zu ratifizieren sofern dieselben die Interessen der Gesellschaft berühren.

Ein oder mehrere Aktionäre, welche zusammen mindestens zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellen, können der Tagesordnung ein oder mehrere neuen Punkte hinzufügen lassen. Die dementsprechende Anträge müssen der Gesellschaft an deren Sitz per Einschreibebrief mitgeteilt werden, dies mindestens fünf Tage vor Abhalten der Versammlung.

Die Auszüge der Protokolle der Generalversammlungen werden durch den Präsidenten des Verwaltungsrates, sonst durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrates als konform attestiert.

Art. 13. Jeder Aktionär hat das Recht entweder persönlich oder durch einen Vertreter, welcher letzterer nicht selbst Aktionär sein muss, an Abstimmungen teilzunehmen. Jede Aktie gibt das Recht zu einer Stimme.

Art. 14. Die alljährliche Generalversammlung wird an jedem dritten Mittwoch des Monats Juni um 16.00 Uhr, entweder am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen Ort in derselben Gemeinde abgehalten, wie im Einberufungsschreiben zu bestimmen. Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, dann wird die Versammlung am nächst darauf folgenden Werktag zur selben Uhrzeit abgehalten.

Die alljährliche Generalversammlung ist dazu berufen die Konten und die jährlichen Geschäftsberichte anzunehmen, sowie sich über die Entlastung der Gesellschaftsorgane auszudrücken.

Sie bestimmt über die Verwendung und die Ausschüttung des Nettogewinns. Vom Nettogewinn werden fünf Prozent (5%) dazu verwendet einen gesetzlichen Reservefonds zu speisen; diese Speisung des gesetzlichen Reservefonds ist nicht mehr obligatorisch wenn diese Reserve ein Zehntel des Gesellschaftskapital erreicht hat, muss allerdings wieder bis zur vollständigen Auffüllung aufgenommen werden wenn immer und aus welchem Grund auch immer, die gesetzliche Reserve beansprucht wurde.

Der Rest steht der Generalversammlung zur Verfügung.

Der Verwaltungsrat ist dazu befugt im Laufe eines Geschäftsjahres Vorauszahlungen auf Dividende zu zahlen, dies unter den Bedingungen und Bestimmungen wie im Gesetz verankert.

Art. 15. Für jegliche nicht in den vorliegenden Satzungen geregelten Punkte, vereinbaren die Parteien, dass die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und deren Änderungen Anwendung finden.

Übergangsbestimmung

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag dieser Gründung und endet am 31. Dezember 2012.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung wird im Jahr 2013 abgehalten.

Zeichnung

Das Gesellschaftskapital und dessen 31.000 (einunddreißigtausend) Aktien wurden alle durch den Komparenten INTERNATIONAL CHEMICAL INVESTORS S.E., vorbenannt, gezeichnet.

Alle Aktien, welche auf diese Art gezeichnet wurden, sind zu 100% (hundert Prozent) in Bar eingezahlt, so dass die Summe von 31.000,- EUR (einunddreißigtausend Euro) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem Notar per Banknachweis bescheinigt wurde.

Erklärung

Der Notar erklärt die Erfüllung der Bedingungen wie in Artikel 26 des Gesetzes über Handelsgesellschaften ausgeführt, überprüft zu haben, und erklärt ausdrücklich, dass dieselben erfüllt sind.

Kostenveranschlagung

Der Summe der Kosten, Auslagen, Gehälter sowie Lasten, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft bei dieser Gründung entstehen, betragen ungefähr 1.200,- EUR (eintausend zweihundert Euro).

Aussergewöhnliche Generalversammlung

Und im selben Augenblick hat der Komparent, welcher die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals vertritt, sich in einer außerordentlichen Generalversammlung konstituiert, zu welcher er sich regelkonform einberufen erklärt, und er hat einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf 3 (drei), diejenige der unabhängigen Wirtschaftsprüfer wird festgelegt auf einen.

2. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des delegierten Verwaltungsratsmitglied enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2018, das des Wirtschaftsprüfers mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2013.

3. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Dr. Achim RIEMANN, Geschäftsführer, geboren in HessischLichtenau (Deutschland) am 15. September 1953, wohnhaft In den Weingärten 8, D-65719 Hofheim;

- Herr Patrick SCHNITZER, Geschäftsführer geboren in Hamburg (Deutschland) am 3. März 1957, wohnhaft in Corneliusstraße 5, D-60325 Frankfurt; et

- Herr Robert LANGMANTEL, Geschäftsführer, geboren in München (Deutschland), am 15. Juni 1946, beruflich wohnhaft in L-1750 Luxembourg, 62, Avenue Victor Hugo.

4. Zum Vorsitzenden und delegierten Verwaltungsratsmitglied des Verwaltungsrates wird ernannt:

Herr Robert LANGMANTEL, vorgeannt.

5. Zum Wirtschaftsprüfer wird ernannt: PricewaterhouseCoopers, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 65.477.

6. Zur wirksamen Vertretung der Gesellschaft ist die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder die alleinige Unterschrift eines delegierten Verwaltungsratsmitgliedes erforderlich.

7. Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

Worüber Urkunde, verhandelt und aufgenommen in Luxemburg, am Tag, Monat und Jahr, wie am Anfang dieser Urkunde geschrieben.

Und nach Vorlesung dieser Urkunde an den Komparenten hat derselbe diese mit Uns Notar zusammen unterschrieben.

Signé: R. Langmantel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 octobre 2012. LAC/2012/45777. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145720/221.

(120191559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Teslux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 90.579.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142631/10.

(120187555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Teslux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 90.579.

Les comptes annuels au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142632/10.

(120187556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Teslux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 90.579.

Les comptes annuels au 30 avril 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142633/10.

(120187557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Vaunage Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 149.401.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142657/10.

(120188150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Volga 2010 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.042.

Décisions prises par l'actionnaire unique en date du 02 octobre 2012

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 02 octobre 2012 que:

Les mandats d'administrateur de Messieurs Chlodwig Reuter, ayant son adresse professionnelle au 3, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, Paul Mousel, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Erasme, L-1468 Luxembourg et Kurt Suntay, ayant son adresse professionnelle au 14, Général-Guisan, CH-1204 Genève sont reconduits pour une nouvelle année.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012142672/14.

(120187716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Thalis s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 1, rue Wakelter.

R.C.S. Luxembourg B 125.243.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 17 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 octobre 2012.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2012142638/13.

(120187594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

The Intertrade & Contracting Co S.A. Holding, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 19.560.

Le siège social de la société THE INTERTRADE & CONTRACTING Co S.A. Holding, RCS Luxembourg n° B 19.560, auprès de SCHAEFFER HENGEL GEIBEN & ASSOCIÉS à L - 2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

SCHAEFFER HENGEL GEIBEN & ASSOCIÉS

Signature

Référence de publication: 2012142640/12.

(120187948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Thomas Cook Belgium, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4011 Esch-sur-Alzette, 113, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 69.653.

Les comptes consolidés au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012142641/11.

(120186841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

YooWWI Advisors Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 168.250.

Extrait des résolutions adoptées en date du 30 Octobre 2012, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société YOOWWI ADVISORS S.A R.L

- L'Assemblée a accepté la démission de M. Jagdish JOHAL de son poste de gérant de la Société avec date d'effet au 30 avril 2012.

- L'Assemblée a accepté la démission de M. John HITCHCOX de son poste de gérant de la Société avec date d'effet au 30 avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YOOWWI ADVISORS S.A R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012142682/18.

(120187462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Toras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 46.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges M. LENTZ jr.
Administrateur

Référence de publication: 2012142642/11.

(120187448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Vokovice BCP Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 95.588.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Vokovice BCP Holding S.A.", (the "Company"), with registered office in Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B95588, incorporated by deed of Me Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on August 18, 2003, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1038 dated October 7, 2003.

THERE APPEARED:

- Scorpio Real Estate Limited, a company incorporated under the laws of Israël, having its registered office at 85, Medinat Hayehudim, PO Box 4030, Herzilya Pituach 46140 Israël ("Scorpio");
 - Globe Trade Center S.A., a company incorporated under the laws of Poland, having its registered office at 5, Woloska, 02-675, Warsaw, Poland ("GTC");
 - G.O.IB Luxembourg Four S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies and Trade Register under number B0162481 ("GOIB");
- together the "Shareholders"

Scorpio is represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of proxies, given on June 12, 2012 in Herzilya.

GTC is represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of proxies, given on July 15, 2012 in Warsaw.

GOIB is represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of proxies, given on July 11, 2012 in Luxembourg.

together the "Proxies"

Such Proxies, initialled *ne variatur* by the proxyholders of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are the Shareholders of Vokovice BCP Holding S.A., (hereinafter the "Company") a 'Société Anonyme' incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in at 3 rue Goethe L-1637 Luxembourg; registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 95588, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Paul Decker, public notary residing in Luxembourg-Eich, on August 18, 2003, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 1038 of October 7, 2003. The Company's Articles of association have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing parties representing the whole capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to create four classes of directors, the class A director(s), the class B director (s), the class C director (s) and the class D director (s) whereby the Company will be bound in any circumstances by the joint signature of one A Director and one of the following members of the Board of Directors: (i) a B Director, (ii) a C Director and (iii) a D Director.

The Shareholders decide to amend the articles 6 to 9 under Title III.- Management of the Articles of Association of the Company in reference to the Shareholders' Agreement dated May 20, 2004 and amended from time to time (the "SHA"), so as to read henceforth as follows:

" **Art. 6.** The Company is managed by a board of directors (each a "Director" and together the "Board of Directors") composed of four classes of director(s), the class A director(s) (the "A Director(s)"), the class B director (s) (the "B Director(s)"), the class C director (s) (the "C Director(s)") and the class D director (s) (the "D Director(s)") and comprising at least three members with the obligation to have at least one A Director and one of the following members of the Board of Directors: (i) a B Director, (ii) a C Director and (iii) a D Director whether shareholders or not. A legal entity may be a member of the Board of Directors of the Company. In such a case, the Board of Directors shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10 August 1915 as amended.

The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members, under which always one A Director and one of the following members of the Board of Directors: (i) a B Director, (ii) a C Director and (iii) a D Director are present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director of the same category to represent him/her by phone provided that such appointment is confirmed in writing.

All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast with at least one A Director and one of the following members of the Board of Directors: (i) a B Director, (ii) a C Director and (iii) a D Director. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (Résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

The management of the Company will be conducted by the Board of Directors; however, certain decisions must be confirmed by the Shareholders, as set out there-under:

8.1. Each of the Shareholders agree to vote or cause to be voted (whether by exercise of voting rights at a meeting of Shareholders or by execution of a resolution in writing) the shares owned by it and to exercise its influence in respect of the Company (including with respect to its nominees who are B, C and D Directors of the Company) so that the Company shall not:

8.1.1. Without the prior approval of Shareholders holding at least 80% of the share capital of the Company determine to approve:

a) any material change to the approved Business Plan and in this clause "material change" shall mean a change in the approved Business Plan which will result in (i) an increase or reduction in the approved Operating Budget of 5% or more in relation to the Commercial Project (as defined in the SHA) net operating income, or (ii) an increase or reduction in the approved Development Budget of 5% or more in relation to the Development Project costs, or the project costs as the case may be, or (iii) in a reduction or 5% or more in the approved minimum revenues from the Development Project including but not limited to revenues from sales of the residential units;

b) any other capital raising activity including follow on equity offerings to third parties other than existing shareholders, not contemplated by the approved Business Plan, it being understood that the existing Shareholders shall have a pre-emption right to any future equity offerings pro-rata to their then current interest;

c) any change to the structure or constitution of the Company;

d) the adoption of a plan of liquidation by the Company;

e) repayment of any loan by the Company to a Shareholder, except as provided for in clause 8.1.2(b);

f) any action by the Company to commence an insolvency proceeding or affect a general assignment for the benefit of creditors; and

g) any amendment, alteration, change or repeal of any provision of the Articles of Association that would change the terms of the common stock or the rights of the holders thereof in the manner that materially adversely affects the holders thereof;

h) the entering into of any guarantees, hedging arrangements, security or the like, not contemplated by the approved Business Plan

i) distribution of dividends;

j) appointment and removal of auditors;

8.1.2. Without the prior approval of Shareholders owning at least 51% of the share capital of the Company determine to approve:

a) any disposal of an asset with a market value at the date of such disposal above a material threshold of €250,000.- not contemplated by the approved Business Plan;

b) repayment of any loan by the Company to the Shareholders, provided that repayment is to all Shareholders and pro rata;

c) any action arising from the carrying out of the approved Business Plan (unless such matter properly falls to be determined by the directors of the Company in accordance with the Articles, in which case the provisions of Clause 3.3.3 (e) of the SHA shall apply).

8.1.3. without the votes of at least two of the following members of the Board of Directors: (i) a B Director, (ii) a C Director and (iii) a D Director approve:

a) annual budgets to implement the approved Business Plan (and Operating Budget (if any) and Development Budget attached to such Business Plan) and any changes thereto provided that such changes are within the scope contemplated by the approved Business Plan;

b) approval of all senior management appointments and removals (including without limitation CFO and project manager) and all management compensation but excluding for the avoidance of doubt Directors, the appointment and removal of whom are governed by Clause 8.2.;

c) any related party transactions;

d) any action arising from the carrying out of the approved Business Plan (unless such matter properly falls to be determined by the Shareholders of the Company in accordance with the Articles, in which case the provisions of Clause 8.1.2. (c) shall apply).

8.2. The number of the members of the Board of Directors at any time shall be at least three but no more than seven unless otherwise agreed by the Shareholders. Each Shareholder owning 30% or more of the share capital of the Company is entitled to appoint one director. Each Shareholder may at any time require the removal or substitution of any directors appointed by it.

8.3. Unless otherwise agreed the Shareholders shall procure that Board of Directors meetings are convened and held at least once a year in Luxembourg.

8.4. Meetings of the Board of Directors shall not be quorate and no resolution may be adopted unless one A Director and one of the following members of the Board of Directors: (i) a B Director, (ii) a C Director and (iii) a D Director are present at such meeting.

8.5. Unless otherwise agreed, the general meeting of the Shareholders and the Board of Directors shall have such powers as are conferred on it under the laws of Luxembourg and the Articles of Association as are from time to time in effect.

8.6. Any agreements concluded by the Project Companies with third parties (including without limitation with related parties) for the provision of asset management, project development and/or property management services to the Project Companies shall contain an acknowledgement by such third parties rights of termination of the Project Companies can be exercised by the Company. Any Shareholder holding more than 25% of the shares in the Company can require the Company to terminate all or any of such agreements.

Definitions and Interpretations

Business Plan means the business plan to be approved by the Shareholders for each commercial project in accordance with clause 3.1 of the SHA and for the Development Project in accordance with clause 3.2, and as the same may be amended from time to time in accordance with the SHA.

Development Budget means the development budget approved by the Shareholders pursuant to the Business Plan for the Development Project after the issuance of the planning permission in accordance with clause 3.2. and as amended from time to time with this SHA.

Development Project means the development, marketing and subsequent sale for the residential units of the commercial project following the issuance of the planning permission subject to approval of the Shareholders in accordance with clause 3.2. of the SHA.

Operating Budget means the operating budget approved by the Shareholders pursuant to the Business Plan for the ongoing management of the commercial project in accordance with clause 3.1. of the SHA and as amended from time to time in accordance with the SHA.

Project Company means the companies incorporated under the laws of the Czech Republic and owned in whole by the Company, to own, develop, sell and/or operate the commercial projects and Development Project.

SHA means the Shareholders' Agreement entered into between the Shareholders relating to Vokovice BCP Holding S.A. dated May 20, 2004 and amended from time to time.

Art. 9. The Company will be bound in any circumstances by the joint signature of one A Director and one of the following members of the Board of Directors: (i) a B Director, (ii) a C Director and (iii) a D Director unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present Articles of Association."

Second resolution

The Shareholders resolved to accept the resignation of Eli Alroy as Director of the Company with effect as from April 6, 2012.

Third resolution

The Shareholders resolved to accept the resignation of Arie Schwartz as Director of the Company with immediate effect.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to accept the resignation of Dimitri Raptis as Director of the Company with immediate effect.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to accept the resignation of Pierre Cherki as Director of the Company with immediate effect.

Sixth resolution

The Shareholders resolved to accept the resignation of Hagai Harel as Director of the Company with effect as from July 30, 2012.

Seventh resolution

The Shareholders resolved to appoint the following Directors:

1) A Director(s)

- Géraldine Schmit, private employee, born on November 12, 1969 in Messancy (Belgium), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg,

- Chafai Baihat, private employee, born on June 8, 1983 in Forbach (France), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg,

- Jessie Da Silva Carvalho, private employee, born on October 21, 1981 at Messancy (Belgium), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg;

2) B Director

- Yovav Carmi, born on March 29, 1968 in Israel, with professional address at Csatarka Ut 78, 1025 Budapest,

3) C Director

- Ronen Ribak, born on September 6, 1970 in Israel with professional address at 1, Appold Street, EC2A 2UU London

- Shlomi Hollander, born on October 27, 1970 in Israel, with professional address at 85, Medinat Hayehudim, IL-46140 Herzliya Pituach,

4) D Director

Their mandate will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2018.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de "Vokovice BCP Holding S.A.", société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à 3 rue Goethe L-1637 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95588, constituée suivant acte du notaire Maître Paul Decker, résident à Luxembourg, le 18 août 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1038 en date du 7 Octobre 2003 (ci-après nommée la Société).

ONT COMPARU:

- Scorpio Real Estate Limited, une société constituée en vertu des lois d'Israël, ayant son siège social à 85, Medinat Hayehudim, PO Box 4030, Herzilya Pituach 46140 Israël ("Scorpio");

- Globe Trade Centre SA, une société constituée en vertu des lois de Pologne, ayant son siège social à 5, Woloska, 02-675, Varsovie, Pologne («CTG»);

- GO IB Luxembourg Four S.à rl, une société constituée en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du commerce et des Sociétés du Luxembourg et sous le numéro B0162481 ("GOIB");

les «Actionnaires»

Scorpio est représentée par Mme Sofia AFONSO CONDE-DA CHAO, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu de procurations, données le 12 juin 2012 à Herzilya

GTC est représentée par Mme Sofia AFONSO CONDE-DA CHAO, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu de procurations, données le 15 juillet 2012 à Varsovie.

GOIB est représentée par Mme Sofia AFONSO CONDE-DA CHAO, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu de procurations, données le 11 juillet 2012 à Luxembourg.

les "Procurations"

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes sont les actionnaires de Vokovice BCP Holding S.A. (ci-après la «Société») une «société anonyme» constituée et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 3 rue Goethe L-1637 Luxembourg; au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 95588, constituée en vertu d'un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Esch, le 18 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1038 du 7 octobre 2003.

Les parties comparantes, représentant la totalité du capital requièrent le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de créer quatre catégories d'administrateurs: Les administrateurs de catégorie A, les administrateurs de catégorie B, les administrateurs de catégorie C et les administrateurs de catégorie D. Par conséquent, la représentation de la société auprès des tiers se fera seulement par par la signature conjointe d'un Administrateur A avec un autre Administrateur représentant une catégorie différente.

Les actionnaires se référant au pacte d'actionnaires du 20 mai 2004 (et modifié depuis) (le "SHA"), décident de modifier les articles 6 à 9 des statuts de la société (Titre III. – Administration) pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société est gérée par un conseil d'administration (chacun un «Administrateur» et collectivement le «Conseil de Gérance») composé de quatre classes de gérant, les administrateurs de classe A (le(s) " Administrateur(s) A "), le administrateurs de classe B (le(s) " Administrateur(s) B"), les administrateurs de classe C (le(s) Administrateur(s) C ") et

les administrateurs de classe D (le(s) " Administrateur(s) D"); et comprenant au moins trois membres avec l'obligation d'avoir un Administrateur A et un autre Administrateur représentant une catégorie différente, associés ou non. Une personne morale peut être membre du Conseil de Gérance de la Société. Dans un tel cas, le Conseil de Gérance nommera ou confirmera la nomination de son représentant légal en conformité avec la loi du 10 Août 1915 telle que modifiée.

Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans. En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration, dont systématiquement un Administrateur A avec un autre Administrateur représentant une catégorie différente. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur de la même catégorie pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis avec au moins un vote d'un administrateur A avec un Administrateur B, un Administrateur C et un Administrateur D. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (Résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut verser des dividendes intérimaires en conformité avec les exigences légales en vigueur.

La Société sera gérée par le Conseil d'Administration, néanmoins certaines décisions doivent être confirmées par les actionnaires, comme indiqué ci-dessous:

8.1. Chacun des actionnaires voulant voter ou faire voter (que ce soit par l'exercice des droits de vote lors d'une réunion des actionnaires ou par l'exécution d'une résolution par écrit) les actions détenues et exercer son influence à l'égard de la Société (y compris à l'égard de ses représentants qui sont administrateurs de classe B, C et D de la Société), de sorte que la Société ne doit pas:

8.1.1. Sans l'approbation préalable des actionnaires détenant au moins 80% du capital social de la Société; approuver:

a) tout changement important à tout Business Plan approuvé et dans la présente clause «changement important» désigne un changement dans le Business Plan approuvé qui se traduira par (i) une augmentation ou une réduction du budget approuvé de 5% ou plus du revenu net d'exploitation du projet commercial ou (ii) une augmentation ou une réduction du budget de développement approuvé de 5% ou plus en ce qui concerne les coûts du projet de développement ou les coûts du projet si tel est le cas, ou (iii) une réduction de 5% ou plus des recettes minimales du projet de développement approuvé, y compris mais non limité aux recettes provenant de la vente des unités résidentielles;

b) tout autre capital développant l'activité y compris le suivi sur les émissions d'actions à des tiers autres que les actionnaires existants, non prévues par le Business Plan approuvé, étant entendu que les actionnaires existants auront un droit de préemption à des émissions d'actions futures au pro-rata à leur intérêt alors en cours;

- c) toute modification de la structure ou de constitution de la Société;
- d) l'adoption d'un plan de liquidation par la Société;
- e) le remboursement de tout prêt par la Société à un actionnaire, sauf tel que prévu à la clause 8.1.2 (b);
- f) toute action de la Société d'entamer une procédure d'insolvabilité ou d'affecter une cession générale au profit des créanciers, et
- g) toute modification, altération, changement ou abrogation d'une disposition des statuts de la Société qui changerait les termes des titres ou les droits des titulaires de ceux-ci de telle manière que cela affecte sensiblement et défavorablement les détenteurs de ceux-ci;
- h) la conclusion de toute garantie, ententes de couverture, sécurité, non prévues par le Business Plan approuvé;
- i) la distribution de dividendes;
- j) la nomination et la révocation des commissaires aux comptes;

8.1.2. Sans l'approbation préalable des actionnaires représentant au moins 51% du capital social de la Société; approuver:

- a) toute cession d'un actif d'une valeur marchande à la date de ladite cession supérieure à un seuil de € 250.000,- non prévue par le Business Plan approuvé;
- b) le remboursement de tout prêt par la Société aux actionnaires, à condition que le remboursement soit fait à tous les actionnaires et au prorata;
- c) toute action découlant de l'exécution du Business Plan approuvé (à moins que cette matière ne relève des Administrateurs de la Société en conformité avec les Statuts de la Société, auquel cas les dispositions de la clause 3.3.3 (e) du SHA s'appliquent).

8.1.3. Sans les voix d'au moins deux des membres suivants du Conseil d'Administration: (i) un Administrateur de classe B, (ii) un Administrateur de classe C et (iii) un Administrateur de classe D; approuver:

- a) les budgets annuels pour mettre en œuvre le Business Plan approuvé (et du Operating Budget si existant et du Budget de Développement attaché audit Business Plan) et les changements apportés au Business Plan, à condition que ces changements entrent dans le champ d'action visé par le Business Plan approuvé;
- b) l'approbation de toutes les nominations et démissions de cadres supérieurs (y compris, sans limitation le CFO et le responsable du Projet) et toute rémunération, mais à l'exclusion des Administrateurs, dont la nomination et la révocation sont régis par la clause 8.2.;
- c) les opérations avec les parties liées;
- d) toute action découlant de l'exécution du Business Plan approuvé (à moins que cette question ne relève des actionnaires de la Société en conformité avec les Statuts de la Société, auquel cas les dispositions de l'article 8.1.2 (c) s'appliquent).

8.2. Le nombre des membres du Conseil d'Administration doit, à tout moment, être d'au moins trois mais pas plus de sept, sauf accord contraire des actionnaires. Chaque actionnaire détenant 30% ou plus des actions de la Société est habilité à nommer un Administrateur. Chaque actionnaire peut à tout moment exiger le retrait ou la substitution des Administrateurs qu'il a nommés.

8.3. Sauf convention contraire, les actionnaires feront en sorte que les réunions du Conseil d'Administration soient convoquées et tenues au moins une fois par an au Luxembourg.

8.4. Les réunions du Conseil d'Administration n'ont pas de quorum et toute résolution ne peut être adoptée que si au moins un Administrateur de classe A et un des membres suivants du Conseil d'Administration: (i) un Administrateur de classe B, (ii) un Administrateur de classe C et (iii) un Administrateur de classe D sont présents à cette réunion.

8.5. Sauf convention contraire, l'assemblée générale des actionnaires et le Conseil d'Administration sont investis des pouvoirs qui leur sont conférés en vertu des lois du Luxembourg et des statuts de la Société en vigueur.

8.6. Tout contrat conclu par les Project Companies avec des parties tierces (y compris des parties liées) pour fournir aux Project Companies des services de gestion de biens, de développement de projet, et/ou des services de gestion d'immobilier inclura une clause confirmant que la partie tierce reconnaît le droit des Project Companies à annuler le contrat. Tout actionnaire détenant plus de 25% des actions dans la Société peut exiger que la Société annule une partie ou tout le contrat.

Définitions et Interprétations

Business Plan: signifie que le Business Plan à approuver par les actionnaires pour chaque projet commercial (tel que défini dans le SHA) conformément à la clause 3.1. du SHA et pour les Projets de Développement conformément à la clause 3.2 du SHA

Budget de Développement: signifie que le budget de développement approuvé par les Associés en vertu du Business Plan établi pour le projet après émission de la «planning permission» conformément à la clause 3.2 du SHA

Projet de Développement: signifie le développement, le marketing and les ventes des unités résidentielles du projet commercial suivi de l'émission du «planning permission» sujet à l'approbation des actionnaires conformément à la clause 3.2 du SHA

Operating Budget: signifie le budget opérationnel approuvé par les actionnaires en accord avec le Business Plan pour la gestion du projet commercial conformément à la clause 3.1 du SHA

Project Company(ies): signifie les sociétés constituées sous les lois de la République Tchèque et détenues par la Société dans le but de détenir, développer, vendre et/ou diriger les projets commerciaux et le Projet de Développement SHA: signifie le pacte d'actionnaire daté du 20 mai 2004.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Administrateur A avec un autre Administrateur représentant une catégorie différente, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration, conformément à l'article 10 des présents statuts.»

Deuxième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'accepter la démission d'Eli Alroy en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 6 Avril 2012.

Troisième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'accepter la démission d'Arie Schwartz en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

Quatrième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'accepter la démission de Dimitri Raptis en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

Cinquième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'accepter la démission de Pierre Cherki en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

Sixième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'accepter la démission de Hagai Harel en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 30 juillet 2012.

Septième résolution

Il a été décidé de composer le conseil d'administration comme suit:

1. Administrateurs A

- Géraldine Schmit née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique) ayant son adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg (Luxembourg);

- Chafai Baihat né le 8 juin 1983 à Forbach (France), ayant son adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg (Luxembourg);

- Jessie Da Silva Carvalho née le 21 octobre 1981 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg (Luxembourg);

2. Administrateur B

- Yovav Carmi, né le 29 Mars 1968 à Israël, ayant son adresse professionnelle à Csataarka Ut 78, 1025 Budapest,

3. Administrateur C

- Ronen Ribak, né le 6 septembre 1970 à Israël, ayant son adresse professionnelle à 1, Appold Street, EC2A 2UU London

4. Administrateur D

- Shlomi Hollander, né le 27 Octobre 1970 à Isreal, ayant son adresse professionnelle à 85, Medinat Hayehudim, IL-46140 Herzliya Pituach,

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille quatre cents euros (€ 1.400,-)

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12602. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012142665/436.

(120187599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Villiers Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.289.

Le bilan de la société au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012142664/12.

(120187786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Valfonds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 240, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 21.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VALFONDS SA en liquidation

Référence de publication: 2012142666/10.

(120188215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Alpha Industrial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 129.732.

Auszug der außerordentliche Versammlung vom 30. Oktober 2012

In der außerordentliche Generalversammlung haben die Teilhaber den Rücktritt von Herrn Henning Rainer SCHUCHARDT-WEYMANN angenommen und ernennen als neuer Geschäftsführer mit unbefristetes Mandat, Herr Marcellino GRAF VON UND ZU HOENSBROECH, Investmentberater, geboren am 28. November 1968 in D-Köln, wohnhaft in CH-8810 HORGEN, Gwandlenweg 3.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30. Oktober 2012.

Für Alpha Industrial Holding S.à r.l.

Herr Fernand SASSEL

Geschäftsführer

Référence de publication: 2012142724/17.

(120188684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Toras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.229.

Il résulte d'un Procès-Verbal de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société TORAS S.A., qui s'est tenue à Bascharage en date du 14 juin 2012, que

- Messieurs Georges Lentz, Thierry GLAESENER et Robert GLAESENER sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2013 statuant sur l'exercice 2012.

- Monsieur Philippe GLAESNER est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2013 statuant sur l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges M. Lentz jr

Administrateur

Référence de publication: 2012142643/16.

(120187449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

TRE International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 146.276.

Il résulte d'un changement d'adresse que Monsieur Roberto DE LUCA, (administrateur de catégorie B) est désormais domicilié professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012142645/10.

(120187889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Vespa A S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.458.

L'an deux mille douze, le seize octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg (le «Mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant VESPA CAPITAL S.A., une société anonyme ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.504 (le «Gérant»), de VESPA A S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.458, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 402 du 24 février 2009 (la «Société»),

en vertu de pouvoirs lui conférés par décisions du Gérant, en date du 15 octobre 2012.

Un extrait des procès-verbaux des dites décisions, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel Mandataire, agissant en vertu des prédicts pouvoirs, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent soixante-dix mille six cent vingt-trois euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 170.623,85) composé de un million trois cent soixante-dix-huit mille six cent quatre-vingt-dix-sept (1.378.697) actions d'investisseurs de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), deux millions sept cent vingt-cinq mille soixante et une (2.725.061) actions d'investisseur de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), un million cinq-cents cinquante-sept mille neuf cent douze (1.557.912) actions d'investisseurs de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C»), deux millions six cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante une (2.692.851) actions d'investisseurs de classe D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D»), sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7.392) actions d'investisseur de classe C' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C'), cinq mille cinquante-huit (5.058) actions d'Investisseur de Classe D' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseurs de Classe D'), deux millions quatre cent quarante-neuf mille sept cent trente et une (2.449.731) actions d'investisseurs de classe E d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E»), trois mille six cent cinquante-huit (3.658) actions d'investisseur de classe E' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E'), quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B'), , de deux millions deux cent dix mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (2.210.897) actions de classe F d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Classe F), de quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de classe F' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe F') et de quatre millions

(4,000,000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions de Commandité»).

II.- Qu'aux termes de l'article 3.1 paragraphe 3 des statuts, le capital autorisé de la Société incluant le capital social émis a été fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000) composé de dix milliards (10.000.000.000) d'actions, sous la forme d'Actions d'Investisseurs ou d'Actions Spécifiques, ayant une valeur nominale par action d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et le Gérant a été autorisé à décider, depuis le 19 décembre 2008 et pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication de l'acte de constitution de la Société, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Gérant, en date du 15 octobre 2012 et conformément à l'article trois des statuts, a réalisé une augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé, à savoir d'un montant de HUIT CENT QUARANTESIX EUROS ET SOIXANTE-QUATRE CENTS (EUR 846,64) en vue de le porter de son montant actuel de CENT SOIXANTE-DIX MILLE SIX CENT VINGT-TROIS EUROS ET QUATRE-VINGT-CINQ CENTS (EUR 170.623,85) à CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX EUROS ET QUARANTE-NEUF CENTS (EUR 171.470,49) par la création de QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATRE (84.664) actions d'investisseurs de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune assorties d'une prime d'émission d'un montant total de DEUX CENT SEIZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGTHUIT EUROS ET TRENTE-SIX CENTS (EUR 216.688,36) à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le Gérant a supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des associés et a accepté la souscription des actions nouvelles par:

GAREFIN Sàrl, une société de droit français ayant son siège social au 25, rue Marbeuf, F-75008 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 498 481 860,

- de dix-sept mille deux cent huit (17.208) actions d'investisseurs de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de quarante-quatre mille quarante et un euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 44.041,92);

* SULA INVESTMENTS, une société des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 661141,

- de trente-quatre mille quatre cent seize (34.416) actions d'investisseurs de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-huit mille quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 88.084,84);

* AMS Industries, une société de droit français ayant son siège social à F-75008 Paris, 25, rue Marbeuf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 447 948 076,

- de vingt-deux mille neuf cent quarante-quatre (22.944) actions d'investisseurs de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de cinquante-huit mille sept cent vingt-trois euros et cinquante-six cents (EUR 58.723,56);

* PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, une société de droit français ayant son siège social à F-75016 Paris, 2, rue Mariette Martin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 502 208 556,

- de deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze (2.294) actions d'investisseurs de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de cinq mille huit cent soixante-douze euros et six cents (EUR 5.872,06);

* Flinvest, une société de droit français ayant son siège social à F75008 Paris 41, avenue Montaigne, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 449 522 390,

- de deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze (2.294) actions d'investisseurs de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de cinq mille huit cent soixante-douze euros et six cents (EUR 5.872,06);

* VDL & Co, une société de droit français ayant son siège social au 56 rue Nicolo, F-75016 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 501 263 560,

- de neuf cent dix-huit (918) actions d'investisseurs de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de deux mille trois cent quarante-huit euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 2.348,82);

* Monsieur David AKNIN, demeurant au 2, avenue Vion Withcomb, F75016 Paris, France, né à Saint Ouen, France, le 20 mars 1967,

- de cinq cent soixante-quatorze (574) actions d'investisseurs de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de mille quatre cent soixante-huit euros et vingt-six cents (EUR 1.468,26);

* Monsieur Frédéric BRUNET, demeurant au 38, quai Louis Blériot, F75016 Paris, France, né à Neuilly-sur-Seine, le 22 janvier 1964,

- de cinq cent soixante-quatorze (574) actions d'investisseurs de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de mille quatre cent soixante-huit euros et vingt-six cents (EUR 1.468,26);

* DUCLOT, une société de droit français ayant son siège social au 4 à 10 Avenue de la grande Armée, F-75017 Paris, de

- de trois mille quatre cent quarante-deux (3.442) actions d'investisseurs de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de huit mille huit cent huit euros et cinquante-huit cents (EUR 8.808,58);

SULA INVESTMENTS, AMS Industries, PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, FLINVEST, Messieurs David AKNIN et Frédéric BRUNET, GAREFIN, VDL & Co et DUCLOT sont désignés collectivement comme étant les Souscripteurs et individuellement comme un Souscripteur.

V.- Que les quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-quatre (84.664) actions d'investisseurs de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune assorties d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent seize mille six cent quatre-vingt-huit euros et trente-six cents (EUR 216.688,36) résultant de l'augmentation de capital du 9 juillet 2012 ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire par des versements à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de DEUX CENT DIX-SEPT MILLE CINQ CENT TRENTE CINQ EUROS (EUR 217.535) a été mis à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de ces augmentations dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article 3.1 paragraphe 2 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante dans la version française et dans la version anglaise:

Version Française

« Art. 3. Capital social - Actions.

3.1 Capital social

[...]

Le capital souscrit est fixé à cent soixante et onze mille quatre cent soixante-dix euros et quarante-neuf (EUR 171.470,49) composé de un million quatre cent soixante-trois mille trois cent soixante et une (1.463.361) actions d'investisseurs de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), deux millions sept cent vingt-cinq mille soixante et une (2,725,061) actions d'investisseur de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), un million cinq-cents cinquante-sept mille neuf cent douze (1,557,912) actions d'investisseurs de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C»), deux millions six cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante une (2,692,851) actions d'investisseurs de classe D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D»), sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7,392) actions d'investisseur de classe C' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C'), cinq mille cinquante-huit (5,058) actions d'Investisseur de Classe D' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseurs de Classe D'»), deux millions quatre cent quarante-neuf mille sept cent trente et une (2,449,731) actions d'investisseurs de classe E d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E»), trois mille six cent cinquante-huit (3,658) actions d'investisseur de classe E' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E'), quinze mille cinq cent soixante-quatre (15,564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B'»), , de deux millions deux cent dix mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (2.210.897) actions de classe F d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Classe F), de quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de classe F' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe F') et de quatre millions (4,000,000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions de Commandité»).

Version Anglaise

3.1. Share Capital. [...]

The subscribed capital is set at one hundred and seventy-one thousand four hundred and seventy euro and forty-nine cents (EUR 171,470.49) consisting of one million four hundred and sixty-three thousand three hundred and sixty-one (1,463,361) Class A Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class A Investors Shares"), two million seven hundred and twenty-five thousand sixty-one (2,725,061) Class B Investors Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class B Investor Shares"), one million five hundred and fifty-seven thousand nine hundred and twelve (1,557,912) Class C Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class C Investors Shares"), two million six hundred and ninety-two thousand eight hundred and fifty-one (2,692,851) Class D Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class D Investor Shares"), seven thousand three hundred and ninety-two (7,392) Class C' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class C' Investors Shares"), five thousand fifty-eight (5,058) Class D' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class D' Investor Shares"), two million four hundred and forty-nine thousand seven hundred and thirty-one (2,449,731) Class E Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class E Investor Shares"), three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) Class E' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class E' Investors Shares"), fifteen thousand five hundred and sixty-four (15,564) Specific Class B' Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Specific Class B' Shares"), , two million two hundred and ten thousand eight hundred and ninety-seven (2,210,897) Class F Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class F Shares"), fifteen thousand five hundred and sixty-four (15,564) specific class F' Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Specific Class F' Shares"), and four million (4,000,000) management shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Management Shares").

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.100,.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeures, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. CHARBON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2012. Relation: LAC/2012/50238. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142659/169.

(120188013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Verdoso Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 131.218.

Lors du Conseil de Gérance, tenu au siège de la société le 27 septembre 2012, le siège de la société a été transféré au 26 rue Glesener, L-1630 Luxembourg, avec effet au 27 août 2012.

Le Conseil de Gérance a pris acte de la modification du siège social de son associé unique, à savoir Verdoso Special Opportunities I S.C.A., Sicar, immatriculée au RCSL sous le numéro B 136.557, dont le siège est situé maintenant au 26 rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012142658/15.

(120187589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Antarctic B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.200,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.548.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Damien Nussbaum / Peter Diehl

Attorney-in-fact A / Attorney-in-fact A

Référence de publication: 2012142727/14.

(120188484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Amazon Payments Europe S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 1.600.000,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 153.265.

EXTRAIT

Par résolutions écrites du 15 octobre 2012, le gérant unique de la Société, la société Amazon EU S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 101.818, a reconnu et approuvé la démission avec effet au 2 octobre 2012 de M. Eric Broussard de son mandat de représentant permanent du gérant unique de la Société et a

reconnu la nomination, avec effet au 2 octobre 2012, de M. Ian Clarkson, né le 23 septembre 1971 à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 31-35, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que représentant permanent du gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012142725/20.

(120188923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Abbot-Turbo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 226.334.078,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 157.117.

Der Sitz des Gesellschafters TCW Energy Fund XIV L.P. wurde von 1700, Pennsylvania Avenue NW, étage Suite 800, USD - DC 20006 Washington nach 160 Greentree Drive, Suite 10I, Dover, Delaware 19904 USA verlegt.

Der Sitz des Gesellschafters TCW Energy Fund XIV-A L.P. wurde von 1700, Pennsylvania Avenue NW, étage Suite 800, USD - DC 20006 Washington nach 160 Greentree Drive, Suite 10I, Dover, Delaware 19904 USA verlegt.

Der Sitz des Gesellschafters TCW Energy Fund XIV-B L.P. wurde von 1700, Pennsylvania Avenue NW, étage Suite 800, USD - DC 20006 Washington nach 160 Greentree Drive, Suite 10I, Dover, Delaware 19904 USA verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. Oktober 2012.

Unterschrift

Bevollmächtigte

Référence de publication: 2012142711/18.

(120188958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 202.906.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.635.

In the year two thousand and twelve, on the first day of October.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Abbott International Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145.772 (the "Sole Shareholder");

represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 144.635 (the "Company"). incorporated by a deed enacted on 3 February 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 497 dated 6 March 2009.

II.- The 187,146 (one hundred eighty-seven thousand one hundred forty-six) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

138894

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 15,760,000 (fifteen million seven hundred sixty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 187,146,000 (one hundred eighty-seven million one hundred forty-six thousand United States Dollars) to USD 202,906,000 (two hundred two million nine hundred six thousand United States Dollars) by the issuance of 15,760 (fifteen thousand seven hundred sixty) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 141,844,000 (one hundred forty-one million eight hundred forty-four thousand United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of shares in Abbott Laboratories S.A.;
3. Subscription and payment by Abbott International Luxembourg S.à r.l. of the 15,760 (fifteen thousand seven hundred sixty) new shares by way of a contribution in kind;
4. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 15,760,000 (fifteen million seven hundred sixty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 187,146,000 (one hundred eighty-seven million one hundred forty-six thousand United States Dollars) to USD 202,906,000 (two hundred two million nine hundred six thousand United States Dollars) by the issuance of 15,760 (fifteen thousand seven hundred sixty) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "New Shares"), to be fully paid-up through a contribution in kind as described below (the "Contribution"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 141,844,000 (one hundred forty-one million eight hundred forty-four thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium").

Third resolution

The Sole Shareholder, prenamed, declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of (i) the full ownership of, rights and benefits over 47 (forty-seven) shares having a par value of CHF 1,000 (one thousand Swiss Francs) of Abbott Laboratories S.A., a joint stock company (société anonyme) organized and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Neuhofstrasse 23, 6341 Baar, Switzerland and registration number CH-170.3.015.197-9 ("Abbott Laboratories") and (ii) the beneficial ownership of, rights and benefits over 3 (three) shares of Abbott Laboratories numbered 46,48 and 49.

Valuation

The Contribution is valued at an amount of USD 157,604,000 (one hundred fifty-seven million six hundred four thousand United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 1 October 2012 and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mrs. Anita Bakker, with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category A manager;
- b) Mrs. Tara Kaesebier, with professional address at 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, United States of America, category A manager;
- c) Mr. Thomas Freyman, with professional address at 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, United States of America, category A manager;
- d) Mr. Johan Dejans, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager; and
- e) Mr. Richard Brekelmans, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager.

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Abbott International Luxembourg S.à r.l.: 202,906 (two hundred two thousand nine hundred six) shares.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 202,906,000 (two hundred two million nine hundred six thousand United States Dollars), represented by 202,906 (two hundred two thousand nine hundred six) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Contributions, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.772 (“l'Associé Unique”);

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'Associé Unique d'Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 144.635

(la "Société"), constituée par acte notarié reçu le 3 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 497 du 6 mars 2009.

II – Les 187.146 (cent quatre-vingt-sept mille cent quarante six) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 15.760.000 USD (quinze millions sept cent soixante mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 187.146.000 USD (cent quatre-vingt-sept millions cent quarante-six mille Dollars américains) à 202.906.000 USD (deux cent deux millions neuf cent six mille Dollars américains) par l'émission de 15.760 (quinze mille sept cent soixante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 141.844.000 USD (cent quarante et un mille huit cent quarante-quatre Dollars américains), le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature, consistant en des parts sociales d'Abbott Laboratories S.A.;

3. Souscription et paiement par Abbott International Luxembourg S.à r.l. des 15.760 (quinze mille sept cent soixante) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, et reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 15.760.000 USD (quinze millions sept cent soixante mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 187.146.000 USD (cent quatre-vingt-sept mille cent quarante-six Dollars américains) à 202.906.000 USD (deux cent deux millions neuf cent six mille Dollars américains) par l'émission de 15.760 (quinze mille sept cent soixante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, (les "Nouvelles Parts Sociales"), devant d'être entièrement libérées par un apport en nature tel que décrit ci-dessous (l'"Apport"), sous réserve du paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à USD 141.844.000 (cent quarante et un mille huit cent quarante-quatre Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission").

Troisième résolution

L'Associé Unique, précité, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique, au moyen de l'Apport tel que décrit ci-dessous.

Intervention de l'apporteur – Souscription – Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Condé Da Chao, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par le biais de l'Apport tel que décrit ci-dessous.

Description de l'Apport

L'Apport fait par l'Associé Unique, en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de (i) l'entière propriété des, droits et bénéfices sur 47 (quarante-sept) actions ayant une valeur nominale de 1.000 CHF (mille Francs Suisses) d'Abbott Laboratories S.A., une société anonyme organisée et constituée selon les lois de Suisse, ayant son siège social sis à Neufhostrasse 23, 6341 Baar, Suisse et numéro d'enregistrement CH-170.3.015.197-9 ("Abbott Laboratories") et (ii) la propriété bénéficiaire des, droits et bénéfices sur 3 (trois) actions d'Abbott Laboratories (numéro 46,48 et 49).

Evaluation

L'Apport est évalué à un montant de 157.604.000 USD (cent cinquante-sept mille six cent quatre Dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'Apport datée du 1^{er} octobre 2012, et qui devra rester annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

a) Mme Anita Bakker, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) Mme Tara Kaesebier, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, Etats-Unis d'Amérique;

c) M. Thomas Freyman, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, Etats-Unis d'Amérique;

d) M. Johan Dejans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

e) M. Richard Brekelmans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration incluse dans la déclaration de valeur d'apport mentionnée ci-dessus.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, s'accordent expressément avec la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, la participation de la Société est désormais composé de:

- Abbott International Luxembourg S.à r.l.: 202.906 (deux cent deux mille neuf cent six) parts sociales.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent l'Apport ayant été entièrement libéré, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société de la Société de manière à le lire comme suit:

“ **Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à 202.906.000 USD (deux cent deux millions neuf cent six mille Dollars américains), représenté par 202.906 (deux cent deux mille neuf cent six) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune.”

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec les apports de capital, ont été estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12882. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012142712/235.

(120188469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

A-Falcon Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 152.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 octobre 2012. Signature.

Référence de publication: 2012142710/10.

(120188934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

A.G.S. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.
R.C.S. Luxembourg B 129.585.

Auszug aus der Außerordentliche Generalversammlung vom 01. Oktober 2012

1. Herr Jörg JAKOBS, Flugzeugmechaniker, geb. am 07/03/1964 in D-Trier, wohnhaft in D-54329 Konz, Graf-Mettgenichstr. 16, wird mit heutigen Datum als Verwaltungsrat entlassen.

2. Zum neuen Verwaltungsrat und Vorsitzenden wird ernannt bis zur Generalversammlung in 2018: Herr Ota JELINEK, Kaufmann, geb. am 19/05/1977 in CZ-33901 Klatovy, wohnhaft in CZ-38801 Kadov, Vrbno 9.

Grevenmacher, den 01. Oktober 2012.

Präsident / Sekretär / Stimmzähler

Référence de publication: 2012142709/14.

(120188397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Amundi Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 68.806.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 26 octobre 2012

En date du 26 octobre 2012, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reconduire le mandat d'administrateur de M. Jean-Paul Mazoyer, M. Laurent Bertiau, M. Guillaume Abel, M. Etienne Clément et M. Jean-François Pinçon pour une durée d'un an, prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013;

- de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de réviseur d'entreprises, pour une durée d'un an, prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Le Conseil d'Administration

Giorgio Gretter

Directeur Général

Référence de publication: 2012142757/19.

(120188369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Vested S.A., Société Anonyme,**(anc. Tracom Lux S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 102.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VESTED S.A. (anc. TRACOM LUX S.A.)

Référence de publication: 2012142660/10.

(120187687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

**Vested S.A., Société Anonyme,
(anc. Tracom Lux S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 102.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VESTED S.A. (anc. TRACOM LUX S.A.)

Référence de publication: 2012142661/10.

(120187688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

**Vested S.A., Société Anonyme,
(anc. Tracom Lux S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 102.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VESTED S.A. (anc. TRACOM LUX S.A.)

Référence de publication: 2012142662/10.

(120187689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Century Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 76.199.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 19 octobre 2012

- Les démissions de Monsieur Jean-Robert BARTOLINI et de Monsieur Pierre MESTDAGH, Administrateurs de catégorie A, sont acceptées;
- La démission de Monsieur Mario PERISSINOTTO, Administrateur de catégorie B, est acceptée;
- Les catégories d'administrateurs sont supprimées;
- Monsieur Mario IACOPINI, né le 2 juin 1947 à Rome, employé privé avec adresse professionnelle au 9 boulevard Baden Powell, L-1211 Luxembourg est nommé administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018;
- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Alessandro JELMONI, employé privé et de Madame Nerina MARIANI, employée privée, tous deux avec adresse professionnelle au 2, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018;
- Le mandat de Commissaire de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Certifié sincère et conforme

CENTURY INVESTMENTS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012144327/24.

(120189938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Cetus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 103.377.

L'adresse du siège social de l'associé suivant a changé:

- Cerberus Partners, L.P. se situe désormais au 875 Third Avenue, New York, NY 10022, États-Unis d'Amérique.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2012144328/13.

(120190197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Challenge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 67, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 116.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHALLENGE S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012144329/11.

(120189940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Codiprolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone d'Activités Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 101.659.

L'an deux mille douze, le trente octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée Générale») des actionnaires de la société «CODI-PROLUX S.A.»(la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B 101.659, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 16 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 914 du 14 septembre 2004. Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Générale, Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

A) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg à la Zone d'activités "Salzbaach", L-9559 Wiltz, avec effet immédiat, et modification subséquente de l'article premier (1^{er}), deuxième alinéa, et de l'article huit (8) premier alinéa des statuts de la Société;

2. Octroi de l'autorisation au conseil d'administration de transférer le siège de la Société à tout autre endroit au sein de la commune du siège social et modification subséquente de l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société;

3. Mise à jour des statuts en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006 et modification subséquente de l'article quatre (4) premier alinéa et de l'article cinq (5) septième alinéa des Statuts;

4. Octroi du pouvoir au conseil d'administration d'adopter des résolutions circulaires et insertion d'un nouvel alinéa entre le quatrième alinéa et le cinquième alinéa de l'article cinq (5) des Statuts;

5. Adaptation de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article deux (2) des Statuts.

6. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg à la Zone d'activités "Salzbaach", L-9559 Wiltz, avec effet immédiat.

En conséquence, et avec même effet, l'article premier (1^{er}), deuxième alinéa, et l'article huit (8), premier alinéa, des statuts de la Société sont modifiés, lesquels alinéas auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (deuxième alinéa)**

Le siège de la société est établi dans la commune de Wiltz.»

« **Art. 8. (premier alinéa)**

L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de mai à seize heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'inclure dans les statuts le pouvoir du conseil d'administration de transférer le siège de la Société au sein de la commune du siège social.

En conséquence, il est ajouté un nouvel alinéa entre le deuxième alinéa et le troisième alinéa de l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (nouveau troisième alinéa)**

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du Conseil d'Administration.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de mettre à jour les statuts de la société en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article quatre (4), premier alinéa, et l'article cinq (5), septième alinéa, sont modifiés comme suit:

« **Art. 4. (premier alinéa)**

La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée, par l'actionnaire unique, à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

« **Art. 5. (septième alinéa)**

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique soit par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs. Toutefois, pour toutes opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée par la signature individuelle ou conjointe de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée.»

L'Assemblée Générale décide de supprimer le sixième alinéa de l'article cinq (5) des statuts.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'octroyer le pouvoir au conseil d'administration d'adopter des résolutions circulaires.

En conséquence, il est inséré un nouvel alinéa entre le quatrième alinéa et le cinquième alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 5. (nouveau cinquième alinéa)**

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.»

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'adapter l'objet social de la société de telle sorte que l'article deux (2) des Statuts se compose désormais comme suit:

« **Art. 2.**

La société a pour objet la production et la commercialisation d'anneaux de levage du matériel de manutention ainsi que le commerce de vis.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières et commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes,
et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: MATTUCCI, SCHUL, DETREMBLEUR, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31/10/2012. Relation: EAC/2012/14424. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 05 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144340/109.

(120189825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Colorblind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 14, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 157.825.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 23 octobre 2012

Le Conseil d'Administration prend la résolution suivante:

1) Révocation de l'administrateur délégué

L'administrateur-délégué M. HERAUD Sébastien, demeurant à B-6700 Autelbas-Barnich, 12, rue de la Huuscht est révoqué avec effet immédiat de ses fonctions à la délégation journalière.

POUR EXTRAIT CONFORME

Clemency, le 23/10/2012.

Référence de publication: 2012144342/14.

(120189947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Chardonbleu S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.568.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 26 juin 2012

Ratification de la décision prise par le Conseil d'Administration du 15 mars 2012 de coopter Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né le 1^{er} février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

CHARDONBLEU S.A., SPF

Référence de publication: 2012144330/15.

(120190207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Chardonbleu S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.568.

—
Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012144331/10.

(120190208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Chelsey Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 106.483.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012144332/10.

(120190352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Chricat Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.058.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 novembre 2012

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2015:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire au 5 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144333/15.

(120190621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Chricat Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.058.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012144334/9.

(120190667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Castle Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 72.963.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144326/10.

(120189883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Echafaudage Borsi Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 45, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 158.800.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012144387/14.

(120190080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Kirchberg Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 172.490.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve.

On the twenty fifth day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company SFF Trading Switzerland AG, registered with the Trade Register of Zurich “Handelsregister des Kantons Zürich” under number CH-020.3.034.725-9, with its registered office at c/o Interconsulta, Revisions und Treuhand AG, Nansenstrasse 16, 8050 Zurich (Switzerland),

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Kirchberg Trading S.à r.l.".

Art. 3. The company's purpose is the acquisition of participations in companies or undertakings, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or undertakings. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The company may borrow in any form except by way of public offering. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliate entities. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated entities or any other entity. The company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets and may open bank accounts in its name.

The company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The company may carry out any commercial or financial transactions with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with the company's purpose.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarters of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarters of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all circumstances by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound in all circumstances by the joint signatures of two managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2012.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as managers for an unlimited duration:

- Mr. Floris DIRKZWAGER, company director, born in Utrecht (The Netherlands), on March 27, 1971, residing in NL-1018 BM Amsterdam, 48, Hoogte Kadijk.
- Mr. Frank HODYJAS, company director, born in Offenbach Am Main (Germany), on January 8, 1966, residing in L-2560 Luxembourg, 28, rue de Strasbourg.
- Mr. Sony JOY, company director, born in Ludwigshafen am Rhein (Germany), on December 27, 1981, residing in L-2560 Luxembourg, 28, rue de Strasbourg.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte Neuve.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme SFF Trading Switzerland AG, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Zurich "Handelsregister des Kantons Zürich" sous le numéro CH-020.3.034.725-9, avec siège à c/o Interconsulta, Revisions und Treuhand AG, Nansenstrasse 16, 8050 Zurich,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Kirchberg Trading S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la société est l'acquisition de participations dans des sociétés ou entreprises, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La société peut en particulier acquérir par souscription, achat, échange, ou tout autre moyen, des actions, parts et autres titres participatifs, obligations, certificat de dépôt et autres dettes et plus généralement, tout titre ou instrument financier émis par une entité publique ou privée.

Elle peut participer dans la création, développement, gestion et contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou tout autre droit de propriété intellectuelle de n'importe quelle nature et origine.

La société peut emprunter sous toutes les formes, exceptées par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé seulement, des bons, des obligations et tout autre instrument de dettes. La société peut prêter des fonds, y compris les fonds provenant d'un emprunt et/ou de l'émission d'instruments de dettes, à ses filiales ou sociétés affiliées. Elle peut également accorder des garanties ou sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou celles des ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société. La société peut de plus nantir, transférer, ou donner en garantie d'une autre façon tout ou partie des ses actifs et ouvrira un compte bancaire à son nom.

La société peut plus généralement avoir recours à toute technique et instrument se rapportant à ses investissements pour permettre une gestion plus efficace, y compris les techniques et instruments permettant à la société de se protéger contre les risques de crédit, de change et de taux d'intérêts et tout autre risque.

La société peut conclure toutes transactions commerciales ou financières relatives à des meubles ou immeubles, qui se rapportent directement ou indirectement à l'objet de la société.

La société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérantes pour une durée indéterminée:

- Monsieur Floris DIRKZWAGER, administrateur de sociétés, né à Utrecht (Pays-Bas), le 27 mars 1971, demeurant NL-1018 BM Amsterdam, 48, Hoogte Kadijk.

- Monsieur Frank HODYJAS, administrateur de sociétés, né à Offenbach Am Main (Allemagne), le 8 janvier 1966, demeurant à L-2560 Luxembourg, 28, rue de Strasbourg.

- Monsieur Sony JOY, administrateur de sociétés, né à Ludwigshafen am Rhein (Allemagne), le 27 décembre 1981, demeurant à L-2560 Luxembourg, 28, rue de Strasbourg.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte Neuve.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2012. Relation GRE/2012/4052. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144523/371.

(120190601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Wincanton Trans European (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 83.013.

—
AUSZUG

Es ergibt sich aus einem Beschluss der Gesellschafterversammlung der Gesellschafterin der Gesellschaft vom 18. Januar 2012, dass die Firma der Gesellschafterin in Rhenus Logistics GmbH geändert wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30. Oktober 2012.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2012142679/13.

(120187659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

XL (Specialty), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.526.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Octobre 2012.

XL (Specialty) S.à r.l.

P.L.C. van Denzen

Manager

Référence de publication: 2012142680/14.

(120187625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Agence d'Assurances Weiss Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 66, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.848.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 octobre 2012

La résolution suivante a été prise à l'unanimité des voix:

La répartition des parts sociales s'établit, à partir du 12 septembre 2012, comme suit:

Désignation des associés:

1) Christian WEISS	50
2) Yannick WEISS	50
TOTAL	100

En sa qualité de gérant, Monsieur Henri WEISS, prénommé, déclare accepter la prédite cession au nom et pour compte de la société, le tout en vertu de l'article 1690 du Code Civil.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 31 octobre 2012.

Pour AGENCE D'ASSURANCES WEISS, Société à responsabilité limitée

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2012142743/20.

(120188595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Bentley Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 164.255.

—
Extrait des résolutions des Associés de la société

Les associés ont pris unanimement les décisions suivantes:

La confirmation de la renomination avec effet au 25 juin 2012 de Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland avec adresse professionnelle au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange Luxembourg, comme administrateur À de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 2013.

La confirmation de la renomination avec effet au 25 juin 2012 de Michelle Carvill avec adresse professionnelle au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange Luxembourg, comme administrateur A de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 2013.

La confirmation de la renomination avec effet au 25 juin 2012 de Christophe Gaul avec adresse professionnelle 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, comme administrateur B de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 2013.

La confirmation de la renomination avec effet au 25 juin 2012 de Constance Collette avec adresse professionnelle, 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, comme administrateur B de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 2013.

La confirmation de la renomination avec effet au 25 juin 2012 de Ismael Dian avec adresse professionnelle, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg comme administrateur C de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 2013.

La confirmation de la renomination avec effet au 25 juin 2012 de Steeve Simonetti avec adresse professionnelle, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg comme administrateur C de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.
Domiciliaire de sociétés

Référence de publication: 2012142768/31.

(120189017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

John Deere Holding Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.760.

—
Madame Nathalie Prévost a démissionné de ses fonctions d'administrateur de John Deere Holding Canada Sarl. (la «Société») avec effet au 7 septembre 2012.

Par décision en date du 7 septembre 2012, Monsieur Thierry Pierrette, avec adresse professionnelle au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été désigné administrateur de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 7 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2012.
John Deere Holding Sarl
Unique actionnaire
Nathalie Prevost
Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2012142939/18.

(120188919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.
